

Ayant pris, d'autre part, connaissance du plan révisé présenté par M. l'ambassadeur Levillier, qu'elle approuve sous réserve de son acceptation par la Commission internationale de coopération intellectuelle;

Informée, en outre, que les Gouvernements de l'Equateur, du Mexique, du Pérou et du Venezuela ont offert d'accorder au plan un appui matériel, que le Gouvernement argentin offre de contribuer par une somme de 25.000 pesos argentins par an à l'établissement de la Collection, suivant un plan et des conditions d'exécution approuvés par lui, et que la Faculté de philosophie de l'Université de Buenos-Ayres a accepté de prendre à sa charge l'édition espagnole:

Les remercie chaleureusement de ces généreuses contributions et demande à l'Organisation de coopération intellectuelle et à son Comité exécutif de procéder, dans le plus bref délai possible, à l'examen du plan et des conditions dans lesquelles il devrait être exécuté. Une session extraordinaire du Comité exécutif assisté d'experts serait convoquée dans ce but, sur les crédits disponibles du Secrétariat de l'Organisation de coopération intellectuelle pour l'exercice en cours.

Les ouvrages seraient publiés en français et en espagnol, par les soins de l'Institut international de coopération intellectuelle pour l'édition française, et de la Faculté de philosophie de l'Université de Buenos-Ayres, pour l'édition espagnole.

Les frais de la Collection, destinée à servir de liaison spirituelle entre l'Amérique et l'ancien monde, devraient être couverts par les contributions déjà promises et par d'autres contributions de gouvernements ou d'institutions.

L'Assemblée adresse un pressant appel aux gouvernements et institutions intéressés pour qu'ils mettent à la disposition de l'Institut international de Coopération intellectuelle les fonds nécessaires.

#### 10. *Droits intellectuels.*

L'Assemblée,

Constate que l'Institut international de Coopération intellectuelle, ainsi que l'Institut international pour l'unification du Droit privé, se sont pleinement acquittés du mandat que la seizième Assemblée leur avait confié touchant le rapprochement des Conventions de Berne et de La Havane relatives au droit d'auteur;

Souhaite que les textes élaborés en collaboration avec le président de la Commission panaméricaine du droit d'auteur, M. le Sénateur Antuña, soient approuvés, tant en Europe qu'en Amérique, et que la prochaine révision de la Convention de Berne puisse offrir l'occasion de conclure une convention universelle en matière de droit d'auteur.

#### 11. *Mois de la coopération intellectuelle à l'Exposition universelle de 1937.*

L'Assemblée, informée des décisions prises par la Commission internationale de coopération intellectuelle concernant l'organisation de diverses manifestations de coopération intellectuelle au mois de juillet 1937 à Paris, dans le cadre de l'Exposition universelle des arts et de la technique dans la vie moderne,

Remercie chaleureusement le Gouvernement français et le Commissaire général de l'Exposition de leur généreux concours;

Exprime l'avis que les réunions envisagées sont de nature, non seulement à faire utilement connaître la coopération intellectuelle, mais à donner d'importants résultats;

Et, déférant volontiers à la demande du Conseil, recommande ces manifestations à la bienveillante attention des gouvernements, en particulier la deuxième Conférence générale des Commissions nationales de coopération intellectuelle, à laquelle il importe que les représentants de ces commissions puissent participer aussi nombreux que possible.